



Permi de sejour de demandeur d'asil.

Par **alinea**, le **19/05/2016** à **19:15**

Bonjour , je viens vous demandez de l'aide , et si possible une quelconque solution .

un très bon ami albanais a quitter l'albanie a une époque ou le pays était encore sous l'emprise militaire et interdisait les sorties de territoires. mon ami a pris la fuite à l'époque et a réussi à passer l'Italie en y laissant des amis et ensuite en France . il a vécu en France quelques années . il s'est fait arrêter à la frontière espagnole car il voulait aller sur Barcelonne . il fut condamné à faire 3 ans dans son pays , avec interdiction de sortie de territoire. la France avant qu'il parte lui a donné un permis de séjour de demandeur d'asile . mon ami et en couple avec une Française qui fait les allers et retours pour le voir et le soutenir . soutenir , mon ami et atteint d'un cancer des testicules avec infections du sperme!!!!!! sans compter qu'il travaille et touche juste assez pour se payer les soins(avec aide de notre part quand on le peut)il vit à la rue là-bas et passe parfois 3 à 4 jours sans manger . il a-t-il pas une solution ?? pourrait-il demander à finir sa peine en France sous contrôle de bracelet électronique ? peut-il faire jouer la carte de son cancer ? et de sa relation amoureuse de plus de 4 ans??

dans l'attente d'une réponse et dans l'espoir ... cordialement.

Par **amajuris**, le **19/05/2016** à **20:21**

bonjour,

je vois mal la France accueillir sur son territoire, un étranger condamné à 3 ans de prison dans son pays, pour y terminer sa peine en France ce qui nécessite l'accord du pays où il a été condamné.

le fait qu'il soit malade n'est pas un élément favorable pour obtenir un titre de séjour en France

sauf si votre ami dispose d'une couverture maladie valable en france.
il appartient à l'albanie de s'occuper de ses citoyens surtout qu'à ma connaissance l'albanie
n'est pas membre de l'union européenne.
salutations